

Pas d'école le samedi matin et maintenant ?



Comment s'organisera dans les écoles la nouvelle semaine scolaire ? Avec l'officialisation du décret actant la suppression du samedi matin et le passage pour les élèves de 26 heures à 24 heures de cours hebdomadaire, de nombreuses questions se posent sur la mise en place concrète pour les équipes enseignantes.

La nouvelle organisation devra être effective pour la rentrée prochaine. En forte interrogation, les 60 heures annuelles destinées aux enfants en difficulté. Quels enfants concerneront-elles, l'élémentaire, la maternelle, l'ASH ? Quel degré de difficulté (simples lacunes, difficultés lourdes...) ? Quand les placer dans le calendrier de la semaine ? Après la journée de classe ? Le mercredi matin ?

Devront-elles se faire de manière uniforme dans tout le département ? Cette nouvelle organisation doit être validée par les IEN qui en seront responsables.

Et on sait déjà, qu'elle devra prendre en compte des paramètres extérieurs comme le péri-scolaire, les transports, la disponibilité des locaux, ...

Après consultation de la profession, le SNUipp a décidé de ne pas signer le relevé de conclusion proposé par le ministère qui déclinait la ventilation des deux heures libérées par la suppression du samedi matin. Si Xavier Darcos affiche que les heures dégagées sont une réponse pour prendre en charge la difficulté scolaire, le SNUipp estime, pour sa part, qu'il ne peut être la réponse efficace à la diversité des situations que rencontrent les enseignants au quotidien. Nous portons une conception de l'école, de ses missions et de la réussite de tous les élèves, qui s'oppose clairement à celle du Ministre de l'Education. Nous nous engageons pour un vrai saut qualitatif passant notamment par l'augmentation du temps de concertation pour les équipes, la diminution des

effectifs par classe, le développement des RASED pour traiter les difficultés scolaires pendant le temps de classe, la promotion de la maternelle, l'amélioration de la formation initiale et continue...

Le dossier ne se clôt pas avec la parution des textes officiels. Au contraire, la bataille sur ce dossier se poursuit. Le SNUipp ne laissera pas imposer aux équipes des organisations peu compatibles avec le rythme d'apprentissage des enfants et les conditions de travail des enseignants. Modestement, ces quatre pages ont pour but de vous informer précisément sur les enjeux de cette nouvelle organisation, de vous accompagner dans les projets que vous allez définir au sein de chaque école. Avec une triple ambition qui se joue dès maintenant : en indiquant des pistes pour garantir le libre choix dans l'organisation de la semaine, permettre d'obtenir sur les 60 heures un maximum de temps consacré à l'organisation et à la préparation comme le laisse timidement entrevoir le texte, aider à identifier les besoins en termes d'accompagnement et de formation. Parallèlement, nous ouvrons un espace sur notre site afin de mutualiser toutes vos questions et vos réactions.

A vos côtés, le SNUipp 95 se tient prêt à porter vos demandes auprès de l'administration dans les semaines à venir.

**SNUipp FSU
Val d'Oise**

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : <http://95.snuipp.fr>

Retour sur une démarche syndicale

Depuis la décision unilatérale du ministre de supprimer deux heures d'enseignement pour les élèves, le SNUipp a eu la volonté de peser dans les discussions qui ont eu lieu lors de 8 séances de Novembre à Janvier. Il a porté ses demandes en terme de temps de concertation et de prise en charge de la difficulté scolaire avec des aides spécialisées et un autre fonctionnement pour l'école : plus de maître que de classes, temps pour le travail en équipe, pour la formation...

Le texte final porte la marque des interventions et de certaines revendications du SNUipp. Pour autant, tout en informant régulièrement les enseignants, le syndicat a souhaité les consulter pour arrêter sa position.

En janvier, une enquête nationale a sondé les avis des enseignants sur les possibilités de ventilation des 72 heures. Plus de 20 000 collègues ont répondu.

En février, alors que le ministre soumettait son texte à signature, le 4, le SE et le Sgen décidaient de signer le relevé de conclusion, le 5 du même mois. Pour sa part, le SNUipp préférait lancer une consultation sur les termes du texte ministériel avant de se prononcer. En trois semaines pendant la période des vacances, plus de 10 000 enseignants ont répondu, 78,2 % souhaitant que le syndicat ne signe pas le document. **En mars**, le SNUipp a décidé de ne pas signer le relevé de conclusion. Le CSE (Conseil supérieur de l'Education), organe consultatif, s'est également prononcé majoritairement contre le texte, le Sgen votant pour, le SE s'abstenant.

Aujourd'hui, vient le temps de la mise en place concrète sur le terrain. L'IA et les IEN n'ont que quelques semaines pour arrêter l'organisation qui se fera dans les écoles. Sur ce dossier, l'impréparation a souvent été de mise. Alors, si le SNUipp aidait les écoles à anticiper et prendre les choses en main ?

Réorganiser 72 heures, mais comment ?

Pour l'heure, l'Inspection Académique annonce qu'elle appliquera le texte officiel issu du relevé de conclusion qui avait finalisé les discussions entre le ministère et trois organisations syndicales (SNUipp, SE, Sgen). Ainsi les 72 heures récupérées par la suppression du samedi matin seront utilisées selon trois modalités.

* 60 heures annuelles consacrées à des actions directes auprès des élèves concernés et au temps d'organisation correspondant.

* 6 heures annuelles consacrées aux relations aux parents intégrant l'élaboration et le suivi des PPS et des enfants en situation de handicap. Ce temps dévolu aux conseils de maîtres et de cycles avec les nouvelles missions précitées passe ainsi de 18 heures à 24 heures annuelles.



* 6 heures annuelles consacrées à l'animation pédagogique et à la formation passant ainsi de 12 à 18 heures.

* Le contenu de l'aide directe sera élaboré par les enseignants prévu dans les **60 heures annuelles** (« temps d'organisation correspondant »). Rien n'indique quelle est la fourchette exacte de la répartition des volumes entre organisation et prise en charge directe de cette aide.

Pour le SNUipp, les équipes qui définiront leur projet ont tout intérêt à évaluer précisément leur besoin pour l'organisation et la préparation de l'aide directe. Ce temps pourrait permettre aux enseignants de préparer leur travail, aux équipes qui le souhaitent de travailler ensemble pour mettre au point les meilleures réponses pour ces élèves.

* Le temps non utilisé par des actions directes pourrait aussi servir à la formation continue en plus des 6 heures annuelles supplémentaires consacrées à l'animation. Ce temps quel que soit son volume ne pourra sans doute se faire que sur le mercredi.

Pour le SNUipp, il est important de se saisir de ce temps pour identifier des besoins en formation et exiger alors un accompagnement pour les dispositifs d'aides aux enfants en difficulté mais également pour tout projet monté par l'équipe enseignante.

Qui sont les élèves concernés par le dispositif ?

Les élèves qui devraient bénéficier des heures d'aide personnalisée « dans la limite de deux heures par semaine » selon le texte et ce, après la classe pour tous, seront signalés par le conseil des maîtres. Elle sera assurée et préparée par les maîtres des classes. Le texte précise : « le maître effectue le repérage, le conseil des maîtres prend la décision et organise, l'IEN valide et assure la régulation au niveau de la circonscription ».

Des interrogations importantes vont se poser aux enseignants en charge d'organiser cette aide : Quel contenu de travail prévoir pour ces enfants en difficultés d'apprentissages, leurs besoins de nature diverses relevant plus souvent d'aides spécialisées que d'un simple besoin de soutien ?

Dans ce cas, comment les RASED pourront s'impliquer pour soutenir le travail des enseignants, ce qui exigera nécessairement du temps pour se rencontrer ?

Comment placer ces heures pour «l'aide directe aux élèves» dans l'emploi du temps de la semaine pour qu'elles soient profitables aux élèves ? Ce temps respectera-t-il le rythme de ces élèves parfois au bord de la rupture scolaire ?

Les élèves de maternelle pourront également intégrer le dispositif, selon le texte. « L'aide sera centrée sur les priorités de cette école : la maîtrise de la langue française ».

Et les parents ? Le texte précise qu' « un emploi du temps pour chacun des élèves concernés sera présenté aux parents », leur adhésion devant « systématiquement être recherchée ». Ces heures scolaires seront donc dépendantes de l'accord parental.



Et l'égalité entre les écoles ?

Les écoles ne sont pas toutes égales devant ce dispositif, conséquence d'une géographie scolaire loin d'être uniforme. En ZEP, notamment, les équipes risquent d'être davantage mobilisées par les aides directes, plus d'élèves devant être concernés. Paradoxe. De fait, les enseignants devraient bénéficier de moins de temps pour la préparation alors que leur charge de travail risque d'être importante.

En zone rurale ou périurbaine, l'organisation de cette aide devra tenir compte des transports scolaires qui doit véhiculer tous les enfants en même temps. Ce paramètre risque de limiter le choix des équipes au mercredi matin ou lors de la pause méridienne ce qui dans ce dernier cas, alourdit la journée de travail des élèves.

Pour rappel, le relevé de conclusion précise que «la mise en place du dispositif d'aide peut amener à rechercher un fonctionnement sur 9 demi-journée». Interrogé par le SNUipp, le ministère a déjà confirmé que cela exclut le samedi matin.

Et la maternelle ?

D'après le relevé de conclusion « les enseignants de maternelle peuvent être amenés à intervenir auprès des élèves du cycle II en école élémentaire ». *Pour le SNUipp, cette disposition ne peut être imposée aux équipes et n'a de sens qu'au sein d'un même groupe scolaire.*

Et les RASED ?

Leur rôle n'apparaît pas dans le relevé de conclusion. Leurs missions sont-elles à terme menacées dans les écoles primaires ? On connaît en cette période de rigueur budgétaire la tentation de récupérer des postes et de renvoyer le traitement de la difficulté scolaire aux seuls enseignants des classes après l'école, comme le suggèrent ce dispositif ou les stages de remise à niveau.

Les équipes ont pour autant besoin de leurs apports, de leur expertise sur des difficultés scolaires de natures très diverses et réclamant parfois des réponses spécialisées.

Pistes de réflexion et de questionnements

Le SNUipp Val d'Oise est intervenu à plusieurs reprises lors des différentes instances départementales pour souligner l'incohérence de ce dispositif et pour rappeler les attentes fortes de la profession (temps de concertation, accompagnement par des enseignants spécialisés et des équipes formées, développement de la formation continue sur le temps de travail...). Tous ces éléments participent à une meilleure réussite de l'école et les 108 heures libérées par la suppression du samedi matin devraient y être consacrées.

Depuis la publication des décisions finales du Ministre, nous avons demandé à l'Inspectrice d'Académie d'annoncer ses intentions sur la réorganisation de la semaine scolaire et de garantir la reconnaissance du rôle du conseil des maîtres.

Calendrier :

1) Les écoles sont sollicitées en ce moment de différentes manières dans le département : sur certains secteurs l'ien réunit les directeurs pour un 1^{er} échange et sur d'autres une demande explicite a été adressée aux écoles pour que le conseil des maîtres examine cette question (sur quel temps ?)....

Lors de ces échanges, il est important que les équipes d'écoles rappellent à chaque fois certains éléments (sous forme de motion par exemple) : Les enseignants ne croient pas en la pertinence de ce dispositif dans la lutte contre l'échec scolaire. Les enseignants demandent davantage de temps de concertation, de formation....

2) 20 mai : Le conseil des IEN se réunira pour faire le point sur la réorganisation de la semaine scolaire et l'Inspectrice d'Académie définira peut-être les premiers principes de mise en place.

3) 29 mai : groupe de travail paritaire sur la carte scolaire CTPD. Lors de cette réunion, la question de la réorganisation de la semaine scolaire sera abordée suite à la demande du SNUipp. L'Inspectrice d'Académie annoncera ses intentions et les premières dispositions retenues. Sur quelles bases s'appuiera-t-elle sachant que les dispositions nationales laissent beaucoup de latitude au niveau départemental ?

Les quelques éléments ci-dessous sont des interrogations sur la réalisation des projets au mieux des intérêts des élèves et des conditions de travail des enseignants. Elles sont, bien entendu, indicatives et attendent d'être enrichies et nourries par vos réflexions et propositions sur notre site afin de mutualiser toutes les questions et réactions à venir.

Quand organiser le projet ?

La réflexion sur la réorganisation de la semaine va nécessiter du temps et des échanges collectifs au sein de chaque école. Il est donc impératif de formuler une demande

auprès de votre IEN pour disposer d'un temps spécifique et institutionnalisé. Ne pas oublier d'inclure les membres du RASED.

60 Heures, pourquoi faire ?

Pour l'aide directe auprès des élèves : Tout est-il possible ? C'est au conseil des maîtres de réfléchir aux possibilités afin de positionner dans le calendrier de la semaine des créneaux horaires pour l'aide directe. Le risque de stigmatiser les élèves est important. Peut-on l'éviter et Comment ?

La disponibilité des locaux et les transports est une donnée importante dans les choix possibles. Quelle souplesse sera laissée aux écoles ? Sur les jours de la semaine plusieurs possibilités de créneaux horaires pour l'aide directe peuvent être possibles. Par exemple, sur la même école, peut-il être envisagé des interventions ponctuelles le midi ou le soir après la classe et/ou des interventions

« massées » de 2 heures le mercredi matin ? En fonction des besoins des élèves, de leur niveau de classe, des contraintes professionnelles et des réalités locales, une grande souplesse doit être laissée à l'initiative des équipes d'écoles.

Et pour le temps d'organisation correspondant : c'est un temps non négligeable qu'il faut mesurer dans toutes ses dimensions (formalisation de l'aide, évaluation, préparation, communication auprès des parents, liens avec les collègues, avec le RASED....)

Il faut être vigilant sur les besoins en temps pour toutes ces tâches importantes en les formalisant et en les quantifiant très nettement dans chaque projet.

Quels besoins d'accompagnement ?

6 heures en plus pour l'animation pédagogique soit dorénavant 24 heures annuelles. Mais pour quoi faire ? Il est important que chaque équipe exprime les besoins en ter-

me d'accompagnement et de formations concrètes (outils, aides, contenus, conférences..).

Quel rôle des directeurs (-ices) ?

Informations et échanges avec la mairie et les collectivités territoriales (locaux et transports), avec l'administration, avec les parents, l'enseignant directeur(-ice) risque de voir, dans le concret, sa charge de travail s'alourdir à nouveau avec la réorganisation de la semaine scolaire.

Ces tâches doivent être incluses intégralement dans le décompte des 60 heures. Compte tenu de la multiplication et de la complexification des missions, la totalité de ces heures pourrait y être consacrées.

Faites nous parvenir par école, l'état de votre réflexion : snu95@snuipp.fr